

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 31 Janvier 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

19/002/ECSS

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS - Annulation de la procédure de passation d'une  
concession de services pour la mise en valeur, la gestion et l'exploitation du  
stand de tir des Trois Lucs.**

19-33413-DS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'annulation de la procédure de passation d'une concession de services pour la mise en valeur, la gestion et l'exploitation du stand de tir des Trois Lucs.

Par délibération n°17/1902/ECSS en date du 26 juin 2017 le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une procédure de concession de services pour la mise en valeur, la gestion et l'exploitation du stand de tir des Trois Lucs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure, il s'est avéré que le mode de gestion n'apparaît pas le plus adapté à cet équipement.

Il semble donc opportun d'envisager d'autres solutions juridiques pour la poursuite de l'exploitation du stand de tir.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'annulation de la procédure de concession de services.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA DELIBERATION N°17/1902/ECSS DU 26 JUIN 2017  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** Est approuvé l'annulation de la procédure de concession de services pour la mise en valeur, la gestion et l'exploitation du stand de tir des Trois Lucs.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 31 Janvier 2019